

Rapport de la commission du budget 2002

Composition de la commission

Président : M. Philippe Lagger, Eco.
Vice-président: M. Jean-Pierre Veya, POP-US
Rapporteuse : Mme Pierrette Ummel, L/PPN

Membres: Mmes et MM. Pierre Bauer, Ariane Pizzolon, Pierre-Alain Borel, Cédric Schweingruber, Charles Bühlmann, Valérie Schweingruber, Alex Fischli, Manuela Surdez, Patrick Herrmann, Francis Stähli, Alexandre Houlmann, Sylvia Morel

Madame Martine Haefeli a établi un procès-verbal des séances d'après les enregistrements des débats. La rapporteuse a pu utiliser la disquette de ces procès-verbaux pour exécuter le travail dans de bonnes conditions. Que Madame Haefeli soit ici remerciée !

La commission a siégé 4 fois, soit le 12 septembre, le 1^{er} octobre, le 1^{er} novembre et le 13 novembre pour l'adoption du rapport.

Monsieur le conseiller communal Didier Berberat était excusé pour la séance du 1^{er} octobre, sinon, le Conseil communal a assisté in corpore aux séances.

Au début de la première séance, la conseillère communale responsable, Madame Lise Berthet, a distribué un document de 6 pages contenant des chiffres et des commentaires relatifs à l'établissement du budget dont un exemplaire définitif sera remis aux commissaires avant la séance du 1^{er} novembre.

Première séance

Généralement, la première séance de la commission du budget est une séance d'information destinée à renseigner les commissaires sur la situation de la ville et les conditions dans lesquelles ont été élaborés les premiers jets du budget.

Evolution socio-économique

Le président du Conseil communal, Monsieur Charles Augsburg, dresse donc un état des lieux. Nous sommes en situation de plein emploi, mais la tendance est à la baisse dans la région, il y a actuellement 418 chômeurs, mais il n'y a pas eu d'augmentation ces derniers mois, malgré les jeunes qui ont terminé un apprentissage ou une école. L'état de la population à fin août est de 37'390 personnes, ce qui correspond à une augmentation de 171 depuis le début de l'année. En fait ce chiffre de 171 est à revoir, puisque les services de l'Etat ont oublié de signaler le départ des demandeurs d'asile (environ 70) en 2000. La structure montre un tassement de l'immigration ancienne, une stabilisation de la population suisse et un accroissement de l'immigration récente. Il en découle une fragilisation de la structure socio-économique.

Budget 2002

Madame Berthet responsable des finances, évoque les conditions difficiles dans lesquelles a été élaboré le budget 2002, le premier jet présentait un déficit de 6,1mio, mais compte tenu :

- du réajustement des salaires du personnel communal
- de l'estimation de la péréquation
- de la modification des lois sur les contributions directes
- des augmentations de charges qui n'étaient pas prévisibles et qui découlent de décisions prises par L'Etat

à ce jour, 12 septembre, le déficit se monte à 9mio.

Pourtant, chaque Conseiller communal a analysé son budget et proposé des mesures, une analyse sur les 4 années précédentes a été faite avec le service financier qui a eu des discussions avec chaque chef de service en présence des Conseillers communaux. Ce travail a permis une réduction de 2,8mio. Il restait une possibilité de diminution de provisions (non-valeurs) 1mio et la liquidation de la réserve hospitalière. A ce stade, le déficit était de 3,243mio, avec la revalorisation des salaires de l'Etat, les revalorisations des salaires et les allocations complémentaires pour enfants pour la Ville, cela produit un déficit de 6,339mio.

Cependant, la péréquation pourrait subir une baisse de 1,25 à 1,6mio, si les communes refusent la proposition du Conseil d'Etat d'augmenter de 10% la dotation annuelle de base, les charges hospitalières pourraient être de 1,247mio de plus que prévu.

Le déficit pourrait donc s'aggraver de 2,37 à 2,84mio, et s'élever à 9mio.

Les problèmes de déficit sont liés aussi aux diminutions de recettes

- La nouvelle loi sur l'imposition des personnes morales, prévoit 2mio de perte, mais cela pourrait être 3mio après une analyse détaillée des types d'entreprises,
- la loi sur les contributions directes concernant les personnes à revenus modestes, votée par le Grand conseil en octobre 2001, va entraîner une perte de CHF 650'000 pour La Chaux-de-Fonds,
- le coefficient à 104 entraîne une diminution de 1,8mio,
- la péréquation va rapporter 1,5mio de moins que prévu.

Lors de cette séance, certains groupes ont déjà fait connaître leur position face à la situation jugée grave par le Conseil communal et l'ensemble des groupes. Il paraît évident que les problèmes de déficit ne pourront pas être résolus sans prendre de décisions politiques.

Le parti Lib-PPN salue les démarches déjà entreprises par le Conseil communal. Le problème de la fiscalité est important pour les implantations d'entreprises et pour faire venir des contribuables. Le Parti Lib-PPN a fait des propositions depuis 2-3 ans, mais il est difficile de faire plus si l'on n'est pas dans les services et il ne fera pas de nouvelles propositions. Il faut consolider l'acquis de la Ville en donnant une image favorable, travailler ensemble et trouver des solutions à long terme. Il prend acte de la liste des démarches entamées par le Conseil communal et regrette seulement qu'elles n'aient pas été entreprises lors des années précédentes. Les effets auraient déjà pu figurer dans le présent budget. D'autre part, le groupe Lib-PPN constate qu'aucune démarche significative n'est entreprise à ce jour afin de revoir la structure des dépenses.

Le parti Socialiste constate la baisse de 1,8mio due au coefficient à 104 introduit suite au référendum du parti libéral. Pour prendre position, il a besoin de renseignements supplémentaires concernant la réserve (11mio), l'échéance de la taxe foncière (2004), la demande de rééquilibrage des investissements entre le haut et le bas du Canton faite au Conseil d'Etat et la Commission financière permanente. Malheureusement, par manque de temps, malgré plusieurs demandes du parti socialiste, la commission a dû repousser le débat sur une commission financière permanente à la dernière séance.

Le parti radical a fait des propositions sous forme de motions et n'en fera pas d'autres. C'est à l'exécutif de faire des propositions, car il connaît bien les services, leur fonctionnement et leur dysfonctionnement. Quant à la péréquation, elle devrait servir uniquement à réduire la quotité.

Le parti POP a de la peine à se faire une opinion simplement sur un état de la situation et remarque que la péréquation, qu'elle soit affectée à la baisse de la fiscalité ou ailleurs, a la même influence sur le résultat final.

Mesures possibles envisagées par le Conseil communal pour diminuer le déficit budgétaire

Il faut se rendre à l'évidence que dans plusieurs domaines les charges sont définies et imposées par l'Etat. Des négociations avec celui-ci permettront de réduire certains déficits budgétaires de la Ville.

Les démarches envisagées pour certaines mesures ne sont pas encore assez avancées pour qu'elles puissent être communiquées.

Le Conseil communal a décidé de conduire une étude avec l'IDHEAP (Institut des Hautes Etudes en Administration Publique) afin de trouver une meilleure méthode pour examiner et analyser les services, leur structure et leur fonctionnement. Les consultations ont commencé en septembre et ne pourront donc pas encore être prises en compte dans le budget 2002.

Police

La taxe de pompes a été supprimée et mise dans la fiscalité. On pourrait la réintroduire, ce qui correspondrait à une recette de 1,3mio brut, mais avec une charge administrative d'environ CHF 200'000.

Les amendes sont en augmentation, mais encaissées par le Canton, par conséquent il faudra négocier le taux de la rétrocession qui est de 50% actuellement.

D'autres taxes et émoluments devront être revus. La mise en place des horodateurs se fera également, mais la mesure ne sera perceptible qu'à partir des exercices suivants.

Une négociation en cours pour adapter les tarifs des ambulances pourrait augmenter les recettes de 10%.

Instruction publique et Services sociaux

Prise en charge par l'aide sociale des frais relatifs aux camps et aux courses d'école (primaire et secondaire) pour les personnes dépendant des Services sociaux et facturation au prix coûtant des écolages des enfants provenant des communes hors canton (environ CHF 150'000).

Prise en charge par les communes de domicile des parents des frais d'écolage des enfants placés à Sombaille Jeunesse et ne provenant pas de la Ville.

Il est également prévu de récupérer une partie du matériel scolaire en fin de scolarité ce qui représenterait une économie d'environ CHF 20' à

30'000 ou de facturer ledit matériel pour les personnes qui souhaiteraient garder les manuels. De même, une réflexion est menée pour augmenter les locations liées aux aulas et autres salles de classe.

Le problème de la charge résiduelle du CIFOM, qui s'élève à environ CHF 800'000 pour notre Ville, fera à nouveau l'objet de pourparlers avec l'Etat de même qu'une augmentation de la subvention cantonale pour le Collège musical.

Une démarche pour une prise en charge par le Canton et les communes des frais de personnel et administratifs des Services sociaux est entamée; ces charges sont d'environ 1,5mio par année.

Travaux publics

Facturation des prestations externes.

Réorganisation du ramassage des déchets.

Réorganisation du déneigement en collaboration pour certaines prestations avec la société d'agriculture.

Finances

Il est encore trop tôt pour évoquer les mesures envisagées.

Une convention entre l'Etat, le MIH et l'université revalorisera l'Institut l'Homme et le Temps et permettra un meilleur fonctionnement du Musée International d'Horlogerie.

L'addition de toutes ces mesures pourrait rapporter 4mio.

Séances du 1^{er} octobre et du 1^{er} novembre

Madame Lise Berthet, responsable des finances, indique, au 1^{er} octobre, que le budget remis est provisoire; il manque les salaires des employés de l'Etat et les subventions qui viennent en retour ainsi que les chiffres pour l'aide sociale. Le rapport au Grand conseil passera au mois de novembre, les corrections seront donc apportées avant puisqu'on ne peut pas attendre.

Les corrections principales apportées depuis la séance du 12 septembre et amenant le déficit à CHF 4'428'963 sont les suivantes :

- Estimation pour le Fonds de compensation de la cantonalisation des maturités, 1 mio de recettes (aucun chiffre n'était introduit avant).
- Diminution des non-valeurs aux contributions, 1 mio.
- Dissolution de la réserve hospitalière, CHF 897'720.
- Amélioration pour le Cifom, CHF 144'500.
- Diverses autres modifications, quelques centaines de milliers de francs.
- Entre autres, la diminution de la part de l'employeur pour la couverture de la caisse de pensions (2mio pour l'ensemble des employés), la couverture se situe aux environs de 80%.
- En ce qui concerne les chiffres de l'Etat, il y a augmentation : des charges hospitalières de CHF 1'052'400, de la participation aux établissements spécialisés AI de CHF 242'700, de la participation aux établissements pour enfants de CHF 112'400, de la participation aux établissements pour personnes âgées de CHF 25'100 et des entreprises de transports de CHF 31'200.
- Une diminution des charges des mesures de crise de CHF 16'800.
- Une diminution des rentrées de la péréquation financière de CHF 1'569'420.

Au total cela représente un supplément de charges de CHF 3'016'420.

Avec une diminution des recettes des impôts de CHF 650'000 selon la loi qui a été votée au Grand conseil pour la diminution de l'imposition pour les personnes à bas revenus, on obtient une augmentation de charges de 3,7mio indépendante de la gestion pure de la Ville.

L'augmentation des charges de l'Etat correspond à une répartition normale des charges entre les communes du Canton. Tous les coûts ont augmenté et toutes les communes sont touchées. Il ne s'agit pas d'un transfert de charges Canton-communes. Les charges hospitalières sont en augmentation à cause du nouveau système de répartition, la planification financière est en mouvement et on n'arrive pas encore à obtenir des économies. Il est aussi à craindre, qu'à terme, le désenchevêtrement ne soit pas une opération blanche.

Concernant la péréquation, le montant à distribuer est inférieur de 1,8mio, presque 1,6mio pour notre ville, pour le budget 2002. La consultation de l'Etat afin d'augmenter de 10% le fonds de la péréquation (dont on ne connaissait pas le résultat au 1^{er} octobre) ne concerne que les comptes 2001 et représentera pour notre ville une différence de CHF 450'000.

La revalorisation des salaires pour la Ville ainsi que les allocations complémentaires pour enfants sont introduites.

Si on ajoute au déficit de 4,428mio la revalorisation des salaires de l'Etat et les subventions supplémentaires pour l'école secondaire et l'aide sociale, on obtient un déficit actuel de CHF 4'802'863.

L'IPC a été calculé à 1,5% pour la Ville et à 1,1% à l'Etat. En comparant les indices de novembre 2000 et août 2001, il ressort une augmentation de 0,1 pt. Il pourrait y avoir modification du budget si une chute considérable devait se produire d'ici la fin du mois au plus tard, mais ce dernier sera calculé jusqu'à la dernière minute avec 1,5%.

La situation a évolué depuis la dernière séance mais il reste encore des solutions à trouver afin de réduire le déficit. Les mesures d'économies ou de recettes supplémentaires proposées par les membres du Conseil communal ne seront pas toutes disponibles pour le budget 2002.

Par contre une des deux mesures envisagées par le Conseil communal a été mise en vigueur : la réduction de l'attribution à la CPC. Une autre mesure n'est pas susceptible d'être divulguée pour l'instant.

La taxe de pompe n'est pas réintroduite pour l'instant, il reste également des mesures comme les adaptations de taxes et émoluments ainsi que la question des horodateurs. Il s'agit donc principalement des mesures proposées par M. Berberat et M. Jeanbourquin. La participation au financement des charges de personnel et administratives des services sociaux communaux ou intercommunaux doit passer devant le Grand conseil.

Le Conseil communal va poursuivre les démarches citées plus haut et déjà entreprises avec l'Etat.

L'étude de l'IDHEAP portera sur une réflexion globale et après les séances, un bilan sera fait. Sur la base de ce dernier, de nouvelles orientations seront peut-être à prendre. Le prochain budget pourrait éventuellement être établi différemment. Après cette étude, on saura si la ville a les moyens de fonctionner comme elle le fait et si la gestion des services est bonne.

Positions des groupes après les explications du Conseil communal

Les Socialistes : Remarquent qu'il est difficile de se prononcer, vu la différence du déficit entre la 1ère séance et le budget distribué. Ils sont satisfaits des efforts consentis, mais il faudrait encore réduire le déficit, ils proposent de réexaminer les demandes d'économies proposées en 1999.get

Le POP : Fait remarquer que malgré notre déficit et celui du Canton, ce sont des tâches essentielles qui sont prévues au budget. Il s'agit de besoins de base qui doivent être satisfaits pour éviter des situations difficiles. Et il s'agit de rester attentifs aux problèmes que rencontrent certaines catégories de personnes. Il ne suffit pas de rechercher des économies, le problème provient d'une insuffisance de financement.

Les Libéraux-PPN : Indiquent que vu le peu de temps pour étudier le budget, la position du groupe n'est pas arrêtée puisqu'il y aura également d'autres mesures proposées à étudier. Le groupe attend donc ces nouvelles propositions qui lui permettront alors de se prononcer de manière définitive. Il est satisfait de certaines démarches entreprises par le Conseil communal, ainsi que de sa réflexion par rapport aux années à venir. Il préfère ne pas avoir à couper dans les subventions et abonde dans le sens du Conseil communal en ce qui concerne l'étude de l'IDEHAP. Il espère pouvoir obtenir des renseignements à ce sujet avant d'avoir à se prononcer sur le budget 2002.

Les Radicaux : Pensent que les propositions faites ne sont qu'un jonglage de chiffres et non du concret, ils attendent avec impatience des propositions plus précises et chiffrées. La suppression de l'alimentation de la CPC ne pourra pas toujours se faire et n'est peut-être pas justifiée, des renseignements seront pris.

Les Verts: Sont assez satisfaits par rapport aux prestations maintenues pour le personnel communal. Il est important de trouver des moyens de financement et indispensable de maintenir les prestations de notre collectivité.

Discussion de détail globale

Administration générale

121 Chancellerie : Une remarque concernant le chargé de communication figure sous cette rubrique.

123 Service informatique communal: Concernant le nombre de postes, les informations données correspondent à ce qui a été voté par le Conseil général lors du rapport sur le service informatique communal. L'augmentation des imputations internes est liée au nombre de postes, chaque service paie par rapport à ce nombre en fonction d'un système de leasing. L'informatisation de tous les services est pratiquement terminée, ce qui représente une augmentation d'environ 30% en une année. Le coût par poste n'a pas beaucoup évolué. Poste Biens, services et marchandises, l'augmentation est liée au nombre plus important de logiciels demandés par certains services dont il faut payer la redevance à l'Entité neuchâteloise par rapport au nombre d'utilisateurs.

130 Contrôle des habitants : Le Conseil communal a pris l'option de fermer les bureaux de vote des Forges et de la Charrière, puisque l'expérience a montré qu'ils étaient peu fréquentés suite à l'introduction du vote par correspondance généralisé. Pour des raisons d'accessibilité, il n'est pas question pour l'instant de centraliser tous les votes à Espacité. **E-Voting :** le projet est mené par l'Entité neu-châteloise et regroupe les trois services informatiques, le STI, le CEG, le SIC. Le Canton a un mandat de la Confédération qui va être voté au Grand conseil et si ce dernier est accepté, ces services vont travailler ensemble. C'est un premier pas vers les guichets virtuels. Il n'y aura pas de double emploi entre les villes et le Canton.

140 Etat-civil : L'état civil a été réorganisé sur le plan cantonal afin de rationaliser le travail des officiers qui souvent ne fonctionnaient qu'à temps très partiel. L'état civil de La Chaux-de-Fonds s'occupe déjà depuis fort longtemps de celui des Planchettes et assumera la tenue de l'état civil de La Sagne, dès le 1^{er} janvier 2002.

Ce mandat de prestations qui fait l'objet d'une convention avec la Sagne couvrira les frais occasionnés par cette nouvelle mission.

Immeubles

210 Gérance – secrétariat : Après discussion avec les sans-papiers, il a été décidé qu'ils devaient quitter la Maison du Peuple, c'est la gérance communale qui leur a remis les clés de l'Ancien Stand à la demande du Conseil communal. L'exploitant du restaurant n'a pas été averti.

Les coûts de ce service augmentent chaque année parce que les revenus locatifs augmentent ainsi que le travail. Il y a une participation de la CPC pour le travail la concernant, inclus dans les participations de tiers, mais aucune participation pour le travail effectué pour la Ville. Cependant, cette participation est compensée par les revenus locatifs. D'autre part, une partie du développement du logiciel SAP-gérance est faite par la Ville, cette année une nouvelle version a été installée et a nécessité quelques adaptations et le recours à des consultants SAP.

211 Bâtiments locatifs : Il semblerait que dans certains immeubles rénovés en ville, l'entretien laisse à désirer à la grande déception de leurs occupants. Le Conseil communal n'a pas eu connaissance de ce problème. Dans beaucoup d'immeubles il n'y pas de service de conciergerie, la gérance n'est contactée qu'en cas de problème.

240 Domaines : Concernant le domaine des Eplatures dont le bail est arrivé à échéance, une résiliation de bail a été faite pour 1999, ensuite une autre pour 2000 et un ultimatum a été donné pour avril 2001. Comme l'exploitant n'était par parti, les mesures d'expulsion ont été engagées contre lesquelles il y a eu opposition. La procédure juridique suit son cours et devrait arriver à son terme durant l'hiver.

Actions sociales

Notre participation (charges) pour tout ce qui concerne l'action sociale a été augmentée, le seul point qui n'ait pas augmenté est l'aide sociale pure, car ce qui est versé directement aux bénéficiaires de l'aide sociale. Les bourses et les prestations complémentaires sont maintenant des tâches de l'Etat.

301 Service social: Il y a eu 5 démissions dans ce service en raison d'un certain malaise dû à une surcharge de travail; 1 personne est partie au service social de Peseux, les autres ont démissionné pour raisons familiales ou surcharge de travail et de travail administratif. Des mesures ont été prises pour diminuer le travail administratif des assistants-sociaux et atteindre un nombre de 160 dossiers / assistant social d'ici la fin de l'année, mais actuellement le nombre de dossiers à traiter est de 190 / assistant social. Les démarches en vue d'inclure dans la répartition cantonale les charges administratives et de personnel devraient permettre d'économiser environ 1mio de charges et d'augmenter le nombre des assistants sociaux.

Des mesures sont prises pour dépister et éviter le travail au noir des bénéficiaires, mais en cas de dépôt de plainte, la justice se montre parfois trop clémente et ne contribue pas à une lutte efficace et dissuasive.

311 Planning familial: Le planning familial a un rôle indispensable de prévention, d'information. Un autofinancement n'est guère possible. On pourrait envisager de rechercher de nouvelles subventions et de mettre certaines prestations à la charge des assurances maladies.

315 Maisons de retraite: Les critères de confort dans les maisons de retraite du Châtelot sont ceux de 1950. La solution envisagée pour augmenter le taux d'occupation est de regrouper des studios pour en faire des appartements de 2 pièces.

320 Hôpital: Il n'est pas question de démantèlement de services à l'hôpital, les rumeurs sont infondées.

Une enquête interne est en cours à l'hôpital concernant les installations électriques. Il est reproché à l'hôpital d'avoir systématiquement recours au service de la même entreprise privée pour les petits travaux. Pour les travaux plus importants un appel d'offres est fait à 3 entreprises. On veillera dorénavant à assurer un tournus dans les appels d'offres de façon à ouvrir le marché à toutes les entreprises.

Le solde des salaires des directeurs ancien et nouveau qui n'est pas reconnu par l'Etat et à charge de la commune constitue le différentiel entre total des charges et total des revenus (CHF 99'700).

330 Office des apprentissages et des bourses: La suppression de l'office des bourses a permis de gagner un demi-poste de travail et les modifications dues à la réforme des apprentissages (employés de commerce et polymécaniciens notamment) ont provoqué un surcroît de

travail impliquant une adaptation de l'effectif de 1 poste dans ce secteur.

Les grandes communes assument, par délégation de l'Etat, la gestion de certains services, comme l'office des apprentissages et des bourses, la police et le service de l'énergie; selon le Conseil communal, la proximité de ces services est un avantage.

Instruction publique

Il y a une baisse de participation de l'Etat sur les salaires et sur le matériel et l'augmentation de la démographie occasionne l'ouverture de nouvelles classes à l'école secondaire ce qui augmente les charges.

Le coût d'un élève à l'école secondaire est d'environ CHF 10'000. De par la réglementation cantonale on récupère CHF 5'500 pour les élèves domiciliés hors canton, alors que les élèves des communes avoisinantes paient le plein tarif. Le problème se retrouve au CIFOM. Pour récupérer ces charges résiduelles, des démarches sont entreprises auprès du Canton. Il est prévisible que d'ici 3-4 ans, la formation professionnelle devienne entièrement cantonale, ce qui résoudra ces problèmes.

Halles de gymnastique : Le % global d'occupation des halles n'est pas connu, par contre pendant les heures d'école, le taux est de 100%, raison pour laquelle il est nécessaire de construire une halle double à l'Ouest de la Ville pour l'Ecole primaire et secondaire. Actuellement la Ville, comme un très grand nombre de communes en Suisse, ne respecte pas la réglementation en vigueur qui prescrit 3 heures hebdomadaires d'éducation physique et sportive. Pour respecter totalement l'ordonnance fédérale, il faudrait 6 à 8 halles supplémentaires, y compris une halle pour le Cifom.

410 Ecole secondaire : Une administratrice-adjointe a été engagée afin de repourvoir le poste vacant.

481 Clinique dentaire : La clinique dentaire est une clinique sociale et répond à un besoin. Actuellement, malgré les recherches dans les pays francophones, il manque un ou une orthodontiste, la directrice s'occupe trop d'administration et ne peut pas assez pratiquer, ce qui implique une diminution temporaire des recettes.

Culture-sports-loisirs-cultes

513 MIH : La cantonalisation du Musée n'est pas pour tout de suite, la convention entre l'IHT et l'université n'est pas encore signée.

514 Musée des Beaux-Arts : Une remarque est faite concernant le nombre des entrées qui sont toujours en stagnation.

520 Office des sports : Un adjoint au responsable a été prévu afin de pouvoir envisager une politique des sports plus promotionnelle.

522 Exploitation de la piscine : Le Conseil communal prend acte des remarques sur la vétusté des vestiaires de la piscine.

Finances

Monsieur Terraz ne sera pas remplacé par trois personnes selon la rumeur qui court. Le service financier sera géré par un chef administratif et des finances; il sera secondé par un chef financier adjoint qui sera aussi l'administrateur de la CPC.

600 Finances

32 Intérêts passifs : Lorsque des emprunts sont faits pour des missions régionales (TRN), il est évident que les intérêts sont remboursés.

3655400 Collège musical : Aux comptes 1999, il y avait une charge de CHF 525'000, actuellement ce sont CHF 500'000 qui sont budgétés. L'institution est utile au plan social. Une démarche auprès du Canton a permis d'augmenter la subvention de CHF 15'000 à CHF 50'000 à partir de 2003. La Loterie Romande accordera encore une subvention pendant 2 ans.

610 Contributions

33 Amortissements : Depuis plusieurs années, il y a une perte de 4mio en moyenne. Il n'y a pas d'abandon de créances, le compte sera revu si les poursuites engagées aboutissent. Au 31 décembre 2000, le contentieux global se monte à 31mio.

40 Impôts : Les prévisions pour l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ne sont pas très optimistes.

620 Service des Ressources humaines

3018000 : La répartition par service des allocations complémentaires pour enfants n'est pas encore connue.

Travaux publics

La taxe déchets devrait bientôt être facturée, des problèmes d'impression ont retardé l'envoi des bordereaux.

711 Enlèvement de la neige : Une étude est menée pour la prise en charge complète de l'enlèvement de la neige, car il y a des difficultés avec les entreprises privées qui forment un véritable cartel.

713 Nettoyage et Ordures ménagères : Le dossier de la réorganisation du ramassage des ordures ménagères avance. Le but est d'économiser un camion, il y aura une mise en commun d'un camion avec Le Locle. Un responsable des déchets est nommé. L'installation des moloks doit être revue.

716 Enlèvement des déchets non valorisables : Suivant l'ordonnance de la Confédération de ne plus incinérer les appareils électriques, ceux-ci doivent être pris en charge par les vendeurs ou par JOB-ECO. Un système de vignette est mis en place à la déchetterie de CRIDOR et les appareils sont amenés au Locle par les soins des Travaux publics pour les personnes qui les apportent à la déchetterie.

716.43 Contributions : Un contentieux est prévu pour la taxe déchets et est calculé comme le contentieux des impôts. Il est facturé avec la taxe et figure dans le poste déchets non valorisables.

750 Urbanisme : L'entreprise Müller avait acquis l'ancienne brasserie de la Comète et l'a démolie. Plusieurs projets se sont succédés pour ce site. Un nouveau projet plus fiable est en cours d'élaboration, il pourrait comporter des institutions pour handicapés et le centre de santé.

Police

820 Abattoirs : Désaffectation des abattoirs, depuis 2001; les abattoirs sont exploités sur la base d'une autorisation provisoire par un boucher privé. Il devra y avoir une inspection du vétérinaire cantonal pour savoir si l'on peut continuer l'exploitation durant une nouvelle phase transitoire étant donné que le projet de Casino n'a pas abouti. Il sera proposé de collaborer avec Les Ponts-de-Martel qui devront fermer leur abattoir durant 4 à 5 mois afin de permettre la construction de l'abattoir cantonal.

La récolte des déchets carnés qui se fait encore aux abattoirs doit prendre place au service du compostage.

860 Police locale : Avec pour objectif d'augmenter les recettes, il s'est avéré nécessaire d'engager des auxiliaires. Il manquait, en 2001, 5 agents à la brigade d'intervention. La rétrocession des recettes des amendes d'ordre est négociée avec l'Etat. **Horodateurs** : un poste pour l'installation est porté aux crédits spéciaux.

3180700 Frais d'étude : Pour étudier les demandes concernant la circulation, signalés par les services et les citoyens.

Services Industriels

Diverses recherches ont été faites afin de renouveler les illuminations de fêtes. Le service d'urbanisme a proposé des nouveaux motifs inspirés de l'art nouveau. De nouvelles guirlandes seront installées à titre d'essai à la rue de la Balance pour fin novembre 2001. Pour Noël 2002, les nouvelles illuminations seront prêtes. L'action est faite en partenariat avec les grandes surfaces, certains partenaires et le CID qui paient environ CHF 25'000 en moyenne par année, les SI versent le solde, soit environ CHF 86'000 en 2000.

921 Gaz-eau et 931 Electricité-réseau, poste 48 Prélèvements aux financements spéciaux : Pour pouvoir verser à la Ville les 5,5mio nécessaires, il a fallu budgétiser un prélèvement dans les réserves de 1,6mio. Nous avons pu éviter, lors des derniers exercices, d'utiliser les réserves lors du bouclage des comptes. Le budget comprend aussi CHF 540'000 pour l'assainissement de GANSA et CHF 400'000 pour constituer la société.

Remarques concernant les crédits à solliciter

Instruction publique

Construction halle de gymnastique : L'endroit où sera construit la double halle de gymnastique n'est pas encore défini, mais le Conseil communal est en tractations pour un terrain proche du collège des Forges. S'il ne peut y avoir entente sur le prix du terrain, deux halles simples seront construites aux collèges des Forges et de l'Ouest.

En ce qui concerne la motion Faivre, il y aura certains travaux pour 1,8mio qui vont se dérouler en principe en 2002 et d'autres travaux pour 3,5mio entre 2002 et 2003.

Travaux publics

H20 : Le dossier de la H20 est resté longtemps bloqué à cause des oppositions que l'Etat tardait à faire lever. Plusieurs rencontres de conciliation ont eu lieu avec l'Etat et l'ATE. Le Conseil communal s'est mis d'accord avec l'Etat pour prendre une part à la charge de la Ville, à condition que l'Etat débloque un montant de subvention du fonds des routes communales et qu'il assume tout ce qui concerne les routes cantonales. Une demande de crédit devrait être déposée devant le Conseil général assez rapidement, une fois les oppositions levées. Les travaux devraient commencer au printemps prochain.

Musée d'histoire

Liaison souterraine avec le MIH : Le concept 1 parc, 3 musées est réactivé, le but est d'avoir une entrée pour les 3 musées, afin qu'il y ait une synergie entre eux.

Hôpital

Il n'est pas question de démantèlement à l'hôpital, car le NHP ou même le NHPP n'est pas dimensionné pour assumer toutes les tâches. La rhumatologie sera déplacée à Landeyeux. S'il y a une IRM publique, celle-ci devrait être installée au NHP mais le Conseil communal interviendra à ce sujet car une IRM est nécessaire dans chaque hôpital principal. Un élément d'inquiétude est le déplacement de la HES-S2 de La Chaux-de-Fonds à Neuchâtel pour lequel le Conseil communal a écrit au Conseil d'Etat.

Remarques concernant les investissements

Des investissements pour 47mio sont prévus. Une partie est subventionnée à 80%, tout n'est pas à la charge de la commune. Généralement, seule la moitié des investissements prévus est réalisée. Le budget de la planification financière pour 2002 prévoyait 56,4mio.

Crédits spéciaux

Cifom

Renouvellement des équipements : 95% de la somme pour l'Ecole Technique et le reste pour l'ESTER. Le taux de renouvellement est de 1/50^e par année, ce n'est pas suffisant, mais il n'est pas possible de faire plus financièrement.

SIS

Le camion échelle sera subventionné à 50% par l'ECAI, le camion actuel date de 1988 et il devient nécessaire de le remplacer. Ce camion sera repris par le fournisseur.

Police

Caméra pour feux lumineux : L'objectif est d'équiper tous les feux lumineux avec des caméras tournantes, afin de prévenir les inobservances du respect de la signalisation lumineuse et d'accroître ainsi la sécurité routière.

Sombaille-Jeunesse

Les investissements sont pris en charge entièrement par le Canton.

Le montant de 47mio pour les crédits spéciaux est trouvé important. Cela représente un ordre de grandeur, la liste des objets présentés se trouve dans la planification financière, mais tous ne seront pas réalisés en 2002, cela dépend de l'avancement des dossiers. Les subventions ou autres déductions pas toujours chiffrées au départ sont déduites du montant indiqué. Il faut faire la différence entre les crédits rentabilisés et ceux qui ne le sont pas. Aux SI par exemple, les crédits ne créent pas de charges supplémentaires pour la Ville puisqu'ils sont rentabilisés.

Position de groupes

Après l'examen de détail, les groupes ont exprimé leur décision.

Radicaux : Aucune décision n'a été prise par le groupe et les Radicaux ne peuvent pas se prononcer.

PS : Le groupe est satisfait que le Conseil communal ait pris des mesures pour passer d'un déficit de 9mio à 4,3mio. Il faut qu'il continue à chercher des solutions sur le long terme. Certaines réflexions doivent être faites par rapport à la liste qui a circulé en 1999. Elles ne pourront pas avoir d'effet cette année, mais le groupe souhaite que le Conseil communal se prépare suffisamment tôt pour le prochain budget. Si le référendum du parti Lib-PPN n'avait pas abouti, le déficit aurait été inférieur. Le groupe accepte le budget avec les réserves mentionnées ci-dessus.

Lib-PPN : Le groupe fait remarquer qu'il est difficile pour les commissaires de faire des propositions sans être impliqués dans les services. Difficile également de faire des propositions de réduction de dépenses, comme lors du budget en 1999 où le groupe en avait fait pour 4mio et qui ont toutes été refusées car cela impliquait des réflexions supplémentaires ou des difficultés. Le groupe estime que c'est maintenant le Conseil communal qui doit faire des propositions. Il constate que le budget 2002 est la copie conforme du budget 2001, que la répercussion des charges de l'Etat a une influence non négligeable, que les dépenses prennent l'ascenseur mais aussi que les recettes ne suivent pas. Il estime que ce n'est pas derrière un indice fiscal élevé qu'il faut se retrancher mais bien vers la participation de nouveaux contribuables. Il constate que malheureusement l'évolution actuelle de la structure de notre population ne va pas dans ce sens. Il estime qu'un travail important de réflexion doit être fait en ce qui concerne les dépenses. Il l'a déjà répété à plusieurs reprises, ces analyses prennent du temps et elles doivent s'insérer dans une réflexion globale de la gestion de notre commune. Donc en ce qui concerne les séances de préparation du budget 2002, notre groupe a constaté que finalement le Conseil communal rejoignait nombre de nos préoccupations, entre autres exemples celles de faire participer l'Etat à des dépenses que la commune assume pour lui. Cependant, il estime qu'il manque une analyse des dépenses. Il attend de voir les résultats des contacts avec IDHEAP et regrette que ces démarches n'aient pas eu lieu les années précédentes et qu'il n'y ait aucune répercussion pour 2002.

En conclusion, le groupe a pris l'optique suivante : tant que des tendances et objectifs clairement définis par la Ville ne seront pas établis, donc tant que des instruments de gestion fiables ne seront pas mis en place pour tous les dicastères, tant que les analyses structurelles effectives qu'il demande depuis de nombreuses années ne voient pas le jour avec pour but la diminution des dépenses et surtout tant que l'indice fiscal ne sera pas fixé à un maximum de 100, le groupe refusera le budget. Donc aujourd'hui le groupe refuse le budget 2002. C'est aussi le déficit de 4,5mio qui est inacceptable.

ECO : Le groupe est satisfait de la gestion même s'il ne l'est pas du budget. Il regrette le refus du parti Lib-PPN qu'il considère irresponsable et susceptible de handicaper et de freiner le travail Conseil communal. D'autres commentaires seront faits à la séance du Conseil général.

Position du Conseil communal

Le Conseil communal prend acte et regrette la décision du groupe Lib-PPN, le budget a été pris point par point et bien analysé. D'autres méthodes seront envisagées avec l'arrivée du nouveau chef du service financier. Pour la suite, l'objectif est de changer l'approche budgétaire, avec l'aide des résultats de la consultation de l'IDHEAP. Le Conseil communal ressent la décision du groupe Lib-PPN comme un manque de confiance. Le groupe aurait du laisser une chance au Conseil communal et attendre encore pour le sanctionner, car beaucoup de choses sont en cours. Un travail important a déjà été fait et il est difficile de faire plus en tenant compte des problèmes de structure de la population. Il ne faut pas oublier que la Ville subit les décisions de l'Etat.

Un débat suit ces prises de positions. De ce débat ressortent les observations et constatations suivantes :

Il est reproché aux groupes Lib-PPN et Radical de ne pas avoir fait de propositions de suppressions de dépenses prévues au budget. Le Conseil communal a mentionné que sur certains points, il fallait augmenter les dépenses, pour augmenter des postes par exemple, tout le monde a apparemment été convaincu que ce n'était pas du luxe. Pourquoi alors cette réaction des groupes Lib-PPN et Radical ? Est-il normal de revendiquer un conseiller communal lorsqu'on adopte une telle position ?

Le groupe Lib-PPN ne fera plus de propositions. Il a bien compris que le Conseil communal a fait des efforts pour prendre des mesures. Le groupe n'accepte pas la structure actuelle du budget et il attend ce voir le résultat des mesures prévues. Le refus du budget n'est pas une sanction contre des personnes. Il est vrai que des charges nous sont imposées par l'Etat, mais nous devons faire avec les moyens que nous avons, d'autant plus que la situation économique risque de se détériorer encore. La position du groupe sera reprise sans problème au Conseil général.

Le Conseil communal indique que dans le classement des communes selon la fortune par habitant, les trois villes sont en fin de liste. L'analyse du budget et le fonctionnement d'une ville ne se fait pas comme pour une petite entreprise. Le travail qui se fera avec le nouveau chef des finances sera la poursuite des réflexions actuelles du Conseil communal, il sera cependant abordé différemment.

Les recettes des collectivités publiques diminuent malgré la péréquation, les charges qui ne dépendent pas de la Ville augmentent, les nôtres sont maîtrisées. Il va être très difficile malgré les prochaines modifications de gestion de réduire les charges ou alors il va falloir renoncer à certaines prestations. Les charges de fonctionnement ont déjà été fortement réduites et l'entretien par exemple pose un problème. Notre patrimoine se dégrade et perd de sa valeur.

Le Conseil communal comprend que beaucoup de personnes ne soient pas satisfaites de la fiscalité de la Ville, mais l'opinion des citoyens est différente, s'ils réfléchissent en tant que contribuables ou en tant qu'utilisateurs des services publics.

Il est parfois ressorti dans le débat une certaine incompréhension dans les échanges de positions entre le Conseil communal et les commissaires à propos des réformes à faire ou à ne pas faire dans certains secteurs. Le groupe socialiste trouve paradoxal qu'un budget soit refusé en mentionnant que le travail a été bien fait et que le refus ne soit pas une sanction. Il est relevé que malgré les divergences et les sensibilités différentes suivant l'électorat que l'on représente, tous les groupes ont le souci de l'intérêt de la Ville.

Au vote final :

L'arrêté no 1 est accepté par : 6 pour, 3 contre, 1 abstention

L'arrêté no 2 est accepté par : 6 pour, 0 contre, 4 abstentions

L'arrêté no 3 est accepté par : 6 pour, 0 contre, 4 abstentions

L'arrêté no 4 est accepté par : 6 pour, 0 contre, 4 abstentions

Le rapport est accepté à l'unanimité.

La rapporteuse:
Pierre Ummel